fut contraint de quitter son diocèse, par suite de son refus de prestation de serment à la Constitution civile du clergé; mais il n'en resta pas moins le seul évêque légitime d'Angers jusqu'au 6 juin 1802, jour de l'installation

de Mgr Montault des Isles.

Dans son numéro du 25 septembre 1898, la Semaine Religieuse a rendu compte des fêtes qui eurent lieu à l'occasion de l'entrée solennelle de ce prélat à Angers. Nous donnons aujourd'hui la liste des mandements qu'il publia pendant son épiscopat.

1782. — 6 novembre : Lettre pastorale au clergé séculier et régulier et aux fidèles du diocèse (1). — 30 décembre : Mandement concernant les fêtes. - 30 décembre : Mandement qui permet l'usage des œufs depuis le mercredi des Cendres jusqu'au dimanche des

Rameaux exclusivement.

1783. — 10 décembre : Mandement ordonnant un Te Deum en actions de grâces de la paix conclue avec la Grande-Bretagne. --10 décembre : Lettres à Messieurs les Curés et à tous les ecclésiastiques du diocèse (recommandations diverses). - 30 décembre : Mandement annoncant une nouvelle édition du catéchisme diocésain.

1784. — 15 février : Mandement qui permet l'usage de la viande les dimanche, lundi, mardi et jeudi de chaque semaine, pendant le Carême prochain, depuis le premier dimanche exclusivement, jusqu'au jeudi de la semaine de la Passion exclusivement. -12 décembre : Mandement qui ordonne des prières pour la conservation et l'heureuse délivrance de la Reine, et qui permet l'usage des œufs pendant le Carême prochain.

1785. — 6 avril: Mandement qui ordonne que le Te Deum sera chanté, dans toutes les églises du diocèse, en action de grâces de la naissance de Mgr le duc de Normandie (2). — 23 mai : Mandement de MM. les vicaires généraux du diocèse, qui ordonne des

prières publiques pour la disposition du temps (3).

1786. - 6 février : Mandement qui permet l'usage des œufs pendant le Carême prochain, depuis le mercredi des Cendres jusqu'au dimanche des Rameaux, et celui de la viande les dimanche, lundi, mardi et jeudi de chaque semaine. - 13 mai: Mandement qui ordonne des prières publiques pour la conservation et l'heureuse délivrance de la Reine. — 11 juillet : Arrêt de la Cour du Parlement, portant règlement pour l'administration des biens et revenus des fabriques des paroisses situées dans l'étendue du diocèse d'Angers.

1787. — 7 avril : Lettre à Messieurs les curés et à tous les ecclésiastiques du diocèse (au sujet des conférences ecclésiastiques).

1788. — Néant.

1789. — 9 février : Mandement qui permet l'usage de la viande

(1) Le mandement de prise de possession, daté de Paris le 6 novembre, fut dis-

tribué à Angers le 9, jour de la cérémonie.
(2) Le second fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, appelé d'abord duc de Normandie, devint dauphin en 1789, après la mort de son frère ainé, et fut l'infortuné Louis XVII.

(3) Ce mandement est signé : De Villeneuve, Louet, Bourgheilles, Creny, Du Claux, Sapineau, Lenoir, De la Grange Chancel, Narcis, Béguyer du Marais.